

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la troisième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 7 mars 2022, à 20:00 heures, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents :

M.	Guy Robert	Maire
M.	Hugo Laporte	Conseiller
Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
Mme	Christine Langelier	Conseillère
M.	Léonard Gaudette	Conseiller
Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 février 2022
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
 - a) Dépôt à terme
 - b) Revenu Québec - Nomination d'un représentant autorisé - Autorisation
 - c) Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) - Révision
 - d) Adoption - Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives
 - e) Adoption - Règlement 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang
 - f) Règlements 2022-08 et 2022-09 encadrant les conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives – Avis juridique – Autorisation
 - g) Vente du lot 6 266 379 – Avis juridique - Autorisation
 - h) Vente du lot 6 266 379 - Appel d'offres public – Autorisation
 - i) Vente du lot 6 266 379 - Formation d'un comité d'évaluation municipal – Autorisation
 - j) Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Projet de planification des besoins d'espace 2022-2027 – Approbation
 - k) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est
 - l) Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification : Étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village – Autorisation
 - m) Fonds pour le transport actif du Canada - Volet **Immobilisation** : Projet du sentier dans le lot 6 266 372 – Autorisation
 - n) Éclairage de rue – Modification rue Fredette et ajout rue Gagné - Autorisation
8. R.A.R.C.
 - a) Procès-verbal et bilan financier 2021 de la RARC
9. Transport
 - a) Balayage de rue – Mandat
 - b) Fauchage des levées de fossés – Mandat
 - c) Marquage des routes municipales - Appel d'offres sur invitation – Mandat
 - d) Travaux de rapiéçage – Appel d'offres sur invitation – Mandat
 - e) Laboratoire pour les travaux de réfection du 5^e rang – Mandat
 - f) Réfection du ponceau du 4^e rang - Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 - Appel d'offres public – Autorisation
 - g) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5^e rang – Signature de la convention d'aide financière - Autorisation
 - h) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection du ponceau du rang Sarasteau
 - i) Réfection du ponceau du rang Sarasteau – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie -Mandat
 - j) Lots 2 709 496 et 2 709 521 – Rang Sarasteau – Demande de déplacement de poteau électrique appartenant à Hydro-Québec

10. Hygiène du milieu
 - a) Procès-verbal et bilan financier 2021 de la Régie des déchets
 - b) Procès-verbaux de la MRC
 - c) **Station de pompage – Entretien préventif et réparations - Autorisation**
11. Loisirs et culture
 - a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2022
 - b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de février 2022
 - c) OTJ St-Bernard inc. – Demande de subvention – Distribution de plants de légumes
 - d) Festival de musique traditionnelle - Activité « Contes en farandole » aux élèves de la maternelle - Transfert budgétaire - Autorisation
 - e) Déboursement de la subvention 2022 – Maison des jeunes des Quatre-Vents
12. Autres sujets
 - a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille
 - b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril
 - c) **Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – 11 mars**
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Guy Robert maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022.03.01

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 10c) intitulé Station de pompage – Entretien préventif et réparations – Autorisation et du point 12c) intitulé Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – 11 mars.

3. Adoption du procès-verbal du 7 février 2022

2022.03.02

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 28 février 2022 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 28 février 2022

Solde au compte GL (54 11100 000) au 31 JANVIER 2022	33 322.22 \$	
Plus :		
Dépôts (encaissements)	96 488.21 \$	
Subvention FCCQ - paiement	129 907.38 \$	
Transfert de l'épargne à terme	270 000.00 \$	
Annulation du chèque 15957	118.00 \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	264.55 \$	
Total des revenus	496 778.14 \$	
Moins:		
Déboursés	(58 947.32) \$	
Prélèvements	(25 417.60) \$	
Salaires	(13 757.12) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(835.97) \$	
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	(175 356.40) \$	

Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) \$	
Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(357.66) \$	
Total des déboursés	(274 707.07) \$	
Solde au compte GL		255 393.29
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 28 FÉVRIER 2022	258 728.66 \$	
Plus: Dépôt en circulation	3 889.20 \$	
Moins : Chèques en circulation		
15939	20.14 \$	
16008	1 146.52 \$	
16017	18.00 \$	
16027	804.34 \$	
16033	1 954.58 \$	
16036	1 954.55 \$	
16038	50.00 \$	
16040	964.13 \$	
16041	141.42 \$	
16042	170.89 \$	
Solde disponible au relevé de caisse		255 393.29

0.00

Bilan au 31 janvier 2022

Solde au compte fonds d'administration	255 393.29 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	95 028.44 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	155 257.77 \$
Grand total	505 684.50 \$

Solde de la dette au 31 janvier 2022

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 542 400.00 \$
Remboursement du capital	(160 700.00) \$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	1 381 700.00 \$

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 31 janvier 2022	172 000.00 \$
Remboursement en capital	
Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang	172 000.00 \$

2022.03.03

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de février 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de mars 2022 tel que soumis pour un montant total de 71 587.84 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en février 2022 ont été remis à chacun des membres du conseil.

L'inspecteur municipal fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois de février concernant la voirie et l'usine de traitement des eaux usées.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2022.03.04

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 185 000 \$ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

b) Revenu Québec - Nomination d'un représentant autorisé – Autorisation

2022.03.05

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Mme Émilie Petitclerc, directrice générale à inscrire Mme Dominique Plouffe, technicienne comptable :

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

c) Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) – Révision

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Règlement 2005-09) ;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres et qu'elle viendra à échéance en décembre 2022;

CONSIDÉRANT le décès de M. Normand Laporte, président du comité consultatif en urbanisme (CCU), il y a lieu de réviser la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.06

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2020.12.16 et ;

DE NOMMER sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, les personnes suivantes à titre de et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 :

Président : M. Mario Jussaume
Secrétaire : M. Alexandre Thibault
Membre : M. Réjean Bourgeois
Membre : Mme Sylvie Fournier
Membre : Mme Marie-Josée Picard

d) Adoption - Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, par la résolution 2021.05.18, nommé l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains pour appliquer les dispositions contenues aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les dispositions administratives du Règlement de zonage no 2017-02 doivent être modifiées afin que l'inspecteur de rives puisse appliquer ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à la séance du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que, conformément au décret 885-2021 du 20 décembre 2021 et à l'arrêté numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue aux articles 53 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours ;

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'a été posée durant la période prévue à cette fin ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera rendu disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité dès que possible après son dépôt conformément à la loi et aux dispositifs prévus par décrets ou arrêtés ministériels alors en vigueur en raison de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement du Québec relié à la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté sans changement lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.07

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives tel que déposé.

- e) Adoption - Règlement 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang

CONSIDÉRANT que l'article 73 de la Loi sur les véhicules hors route indique sur un chemin public, la circulation des véhicules hors route est interdite;

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de la sécurité routière alinéa 14° permet à une municipalité d'autoriser par règlement la circulation de véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par sa résolution 2021.12.17 désire autoriser les droits de passage sur le chemin public Petit 5e rang sur une longueur de 1.48 km;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Hugo Laporte et qu'il a présenté le projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, séance durant laquelle le projet de règlement a été adopté ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.08

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter, sans changement, Règlement 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang tel que déposé.

- f) Règlements 2022-08 et 2022-09 encadrant les conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives – Avis juridique – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris des démarches afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives dans sa réglementation avec les procédures du Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage et du Règlement 2022-09 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire avoir un avis juridique avant l'adoption de ces règlements;

CONSIDÉRANT que la firme Cain Lamarre a transmis une offre de service au montant de 1 000 \$ avant taxes pour la rédaction de cet avis juridique;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.09

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Cain Lamarre au montant de 1 000 \$ plus taxes pour la rédaction d'un avis juridique concernant le Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage et le Règlement 2022-09 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats encadrant des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives.

g) Vente du lot 6 266 379 – Avis juridique – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre le lot 6 266 379 pour un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a demandé un avis au service juridique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la vérification des documents d'appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a droit à quatre (4) heures gratuites de consultation et que quatre (4) heures supplémentaires au montant de 160 \$/hre sont requises pour la vérification de ces documents;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.10

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'entériner la décision de la directrice générale de retenir le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la vérification des documents d'appels d'offres publics pour la vente du lot 6 266 379 au montant approximatif de 640 \$ plus taxes applicables.

h) Vente du lot 6 266 379 - Appel d'offres public – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre le lot 6 266 379 pour un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire transmettre un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.11

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par la directrice générale et vérifié par les services juridiques de la FQM et;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

i) Vente du lot 6 266 379 - Formation d'un comité d'évaluation municipal – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre le lot 6 266 379 pour un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres public émis sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) contiennent des critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues doivent être analysées par un comité d'évaluation municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.12

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Émilie Petitclerc et les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) pour former le comité d'évaluation municipal dans le cadre de l'appel d'offres public pour la vente du lot 6 266 379.

j) Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Projet de planification des besoins d'espace 2022-2027 – Approbation

CONSIDÉRANT que le 8 février dernier, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a adopté sa planification de besoins d'espace 2022-2027;

CONSIDÉRANT que cette adoption avait été précédée des consultations, auprès des municipalités, prévues aux articles 272.3 et 272.5 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'à cette étape, l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les municipalités ont 45 jours pour l'approuver;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette période, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe fera parvenir cette planification au ministre de l'Éducation pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.13

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Isabelle Hebert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver la planification des besoins d'espace 2022-2027 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

k) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.14

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à permettre à ses citoyens, au nombre de 610, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2022;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au Saint-Bernard-de-Michaudville, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

l) Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification : Étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des demandes au sujet de la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs de la part de citoyens et des recommandations de la part du Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de leur plan régional de mobilité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au programme Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification pour l'étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village;

CONSIDÉRANT que les projets du Volet Planification seront financés à hauteur de 100 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.15

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer le projet « Étude de faisabilité » au programme Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification pour l'étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village et;

DE NOMMER la directrice générale Mme Émilie Petitclerc comme personne-ressource principale et l'adjointe administrative Mme Geneviève Bureau comme personne-ressource secondaire.

m) Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Immobilisation : Projet du sentier dans le lot 6 266 372 - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des demandes des citoyens lors du sondage « Rêver St-Bernard » réalisé en 2014 pour la création d'un sentier pédestre et cyclable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande de subvention au programme Fonds pour le transport actif du Canada – Volet Immobilisation : Projet du sentier dans le lot 6 266 372;

CONSIDÉRANT que les projets du Volet Immobilisation seront financés à hauteur de 60 % et que ce projet doit être terminé avant mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.16

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer le « Projet du sentier dans le lot 6 266 372 » au programme Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Immobilisation et ;

DE NOMMER la directrice générale Mme Émilie Petitclerc comme personne-ressource principale et l'adjointe administrative Mme Geneviève Bureau comme personne-ressource secondaire.

n) Éclairage de rue – Modification rue Fredette et ajout rue Gagné – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déplacer le luminaire situé sur la rue Fredette, près du stationnement du Garage Morin;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises B.J.B. inc. a transmis une soumission pour ces travaux à 580 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter un luminaire sur la rue Gagné, à l'intersection de la rue Xavier-Desrosiers;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises B.J.B. inc. a transmis une soumission des travaux à 896 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.17

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER les Entreprises B.J.B. inc. au montant de 580 \$ plus taxes pour déplacer le luminaire situé sur la rue Fredette, près du stationnement du Garage Morin et au montant de 896 \$ plus taxes pour l'ajout d'un luminaire sur la rue Gagné, à l'intersection de la rue Xavier-Desrosiers et;

D'AUTORISER le déboursé de ces dépenses dans le surplus accumulé non affecté.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal et bilan financier 2021 de la RARC

Le procès-verbal et le bilan financier 2021 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Balayage de rue – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer un contrat de gré à gré pour les années 2022-2023-2024;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.18

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises Myrroy inc. pour les années 2022-2023-2024 au montant de 128,00 \$/ hre pour un minimum de 4 heures pour procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver et;

D'EXIGER que les travaux de balayage de rues soient effectués avant le 1er juin de chaque année.

b) Fauchage des levées de fossés – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire éviter la croissance de la végétation dans les fossés qui nuit à la capacité de drainage;

CONSIDÉRANT que deux coupes de mauvaises herbes sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que le premier fauchage devrait être fait au mois de juin 2022 avant la fête nationale et l'autre au mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Entreprises Benoît Gaudette est mandatée pour le fauchage des levées depuis 2018 et qu'elle offre un excellent service ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer un contrat de gré à gré avec la Ferme Revinoit inc., auparavant Les Entreprises Benoit Gaudette;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.19

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater pour le fauchage des levées de fossés la Ferme Revinoit inc. pour effectuer deux coupes soit vers la mi-juin avant le 23 juin 2022 et vers la fin-août ainsi que le fauchage du terrain vacant situé en arrière des lots sur la rue Principale appartenant à la Municipalité pour un montant de 3 349 \$ plus taxes.

c) Marquage des routes municipales - Appel d'offres sur invitation – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit effectuer le marquage des routes sous sa juridiction à tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT que les travaux de marquage sur le territoire de la municipalité doivent être exécutés en 2022 ;

CONSIDÉRANT que le marquage comporte approximativement les items suivants :

- 10 310 m de lignes continues jaunes
- 16 787 m de lignes pointillées jaunes ;
- 4 symboles de 50km/h;
- Lignes de stationnement (47 cases)
- 2 symboles de 30km/h;
- 1 symbole Interdiction de stationner;
- Peinture des dos d'âne situés sur la rue de l'École.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitations de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Marquage Traçage Québec au montant de 6 765,43 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.20

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Marquage Traçage Québec au montant de 6 765,43 \$ plus taxes applicables pour le marquage des routes municipales incluant 10 310 m de lignes continues jaunes, 16 787 m de lignes pointillées jaunes, 4 symboles de 50km/h, Lignes de stationnement (47 cases), 2 symboles de 30km/h, 1 symbole Interdiction de stationner et la peinture des dos d'âne sur la rue de l'École.

d) Travaux de rapiéçage – Appel d'offres sur invitation – Mandat

CONSIDÉRANT que l'usure fréquente de la chaussée conduit à une dégradation accélérée du revêtement et nécessite un entretien régulier ;

CONSIDÉRANT que la réparation et le remplissage de la chaussée au moyen d'enrobés bitumineux est nécessaire,

CONSIDÉRANT que la quantité prévue au budget 2022 est de 250 tonnes métriques d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitations de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est l'entreprise Vallières Asphalte inc. au montant unitaire de 169.95 \$/tm avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.21

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Vallières Asphalte inc. au montant unitaire de 169.95 \$/tm plus taxes pour les travaux de rapiéçage d'asphalte pour une quantité approximative de 250 tonnes métriques d'enrobé bitumineux.

e) Laboratoire pour les travaux de réfection du 5e rang – Mandat

CONSIDÉRANT que le conseil a octroyé un contrat pour la réfection du 5^e rang à la séance ordinaire du 7 février dernier;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite un contrôle de qualité des matériaux pour assurer la pérennité des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme Labo Montérégie est plus bas soumissionnaire conforme au montant de 2 270 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.22

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Labo Montérégie au montant de 2 270 \$ plus taxes pour assurer le contrôle qualité du projet de réfection du 5^e rang.

f) Réfection du ponceau du 4e rang - Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 - Appel d'offres public – Autorisation

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du ponceau du 4e rang seront subventionnés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût fournie par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les travaux de réfection du ponceau du 4e rang dépasse le seuil de 100 000 \$ et que par conséquent la Municipalité doit procéder par appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.23

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par le service d'ingénierie de la MRC de Maskoutains en ajoutant la mention que les travaux seront réalisés en 2022 et;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

g) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5e rang – Signature de la convention d'aide financière – Autorisation

CONSIDÉRANT que le Ministre a octroyé une aide financière maximale de 110 415 \$ à la Municipalité, pour lui permettre de réaliser les travaux de réfection partielle du 5e rang sur les routes de son réseau local de niveaux 1 et 2 identifiés dans le dossier no CQD69779, GCO 20211130-12;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.24

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Monsieur Guy Robert, maire et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale, à signer la convention d'aide financière pour les travaux de réfection partielle du 5e rang sur les routes de son réseau local de niveaux 1 et 2 identifiés dans le dossier no CQD69779, GCO 20211130-12 telle que déposée.

h) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection du ponceau du rang Sarasteau

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,

2022.03.25

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour les travaux de réfection du ponceau du rang Sarasteau, et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

i) Réfection du ponceau du rang Sarasteau – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire déposer une demande de subvention pour la réfection du ponceau du Rang Sarasteau dans le cadre du Volet Accélération des investissements du réseau routier du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a transmis une proposition au montant total de 7 576,20 \$ pour les volets suivants : conception (estimations, plans et devis, processus d'appel d'offres), réalisation (suivi des travaux, surveillance complète, décomptes, réceptions provisoires et définitives des travaux);

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.26

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents de mandater au montant de 7 576,20 \$ plus taxes applicables le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les volets suivants : conception (estimations, plans et devis, processus d'appel d'offres), réalisation (suivi des travaux, surveillance complète, décomptes, réceptions provisoires et définitives des travaux) dans le cadre de la réfection du ponceau du rang Sarasteau.

j) Lots 2 709 496 et 2 709 521 – Rang Sarasteau – Demande de déplacement de poteau électrique appartenant à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est propriétaire des lots 2 709 496 et 2 709 521, nommé rang Sarasteau;

CONSIDÉRANT que le poteau appartenant à Hydro-Québec se situe en bordure du rang Sarasteau et à proximité du cours d'eau Laplante branche 2;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.27

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de demander le déplacement du poteau appartenant à Hydro-Québec situé en bordure du rang Sarasteau et à proximité du cours d'eau Laplante branche 2 afin de permettre un dégagement de la zone des travaux.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal et bilan financier 2021 de la RIAM

Le procès-verbal et le bilan financier 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

M. Robert indique que les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

c) Station de pompage – Entretien préventif et réparations - Autorisation

CONSIDÉRANT que les pompes de la station de pompage ont été endommagées par le passage d'une débarbouillette en tissu dans le réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT que ces pompes requièrent un entretien préventif ainsi que des réparations ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pompex inc. a transmis une soumission au montant de 2 716.60 \$ avant taxes pour effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.28

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Pompex inc. pour un montant de 2 716.60 \$ plus taxes pour un entretien préventif ainsi que des réparations sur les pompes de la station de pompage.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2022

Le procès-verbal de la rencontre de février est remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de février 2022

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de février 2022 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 ^{er} février 2022	7 556,42 \$
Revenus	0 \$
Dépenses	<u>(75,95 \$)</u>
Solde au compte au 28 février 2022	7 480,47 \$
Chèques en circulation	<u>(228,32 \$)</u>
Montant disponible	7 252,15 \$

c) OTJ St-Bernard inc. – Demande de subvention – Distribution de plants de légumes

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc., par sa résolution 2022.02.06 demande une subvention à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'activité de distribution de plants de légumes;

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc. veut procéder à la distribution de 65 ensembles de 4 plants de légumes aux citoyens qui se seront préalablement inscrits;

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc. demande un montant de 1 000.00 \$ pour la réalisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.29

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursé de 1 000.00 \$ à l'OTJ St-Bernard inc pour l'activité de distribution de plants de légumes.

d) Festival de musique traditionnelle - Activité « Contes en farandole » aux élèves de la maternelle - Transfert budgétaire – Autorisation

CONSIDÉRANT que le Festival de musique traditionnelle désire offrir un spectacle de Contes en farandole pour garder le festival en mémoire et former la relève;

CONSIDÉRANT que le coût de cette activité est de 550 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le comité de la Bibliothèque s'associe au comité de l'OTJ St-Bernard pour offrir cette activité à l'église de St-Bernard;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque déposera une demande de subvention pour couvrir 25 % des frais de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.30

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le transfert budgétaire de 500 \$ prévu pour le Festival de musique traditionnelle dans le poste GL 02 70190 970 vers le poste GL 02 70230 691 pour l'organisation d'une activité de conte musical traditionnel.

e) Déboursement de la subvention 2022 – Maison des jeunes des Quatre-Vents

2022.03.31

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2022 suivante :

Maison des Jeunes des Quatre-Vents 500 \$

12. Autres sujets

a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que des milliers de Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.32

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril

CONSIDÉRANT que l'autisme connaît la plus rapide expansion dans le monde parmi tous les troubles graves de développement ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, afin de mettre en évidence la nécessité d'aider à améliorer la vie des enfants et des adultes qui souffrent de ce trouble ;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants du Québec reconnaissent Avril comme mois de l'autisme et en font une occasion privilégiée pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et les autres troubles envahissants ;

2022.03.33

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 2 avril « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

c) Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – 11 mars

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a organisé une journée de commémoration nationale en date du 11 mars;

CONSIDÉRANT que cette journée de commémoration permet de prendre un temps d'arrêt afin de rendre hommage aux victimes de la COVID-19, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

2022.03.34

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de proclamer le 11 mars « Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre un temps d'arrêt afin de rendre hommage aux victimes de la COVID-19, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches;

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en février 2022 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2022.03.35

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h20.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN MARS 2022

1	Total des salaires	16 225.14 \$
2	La Capitale (assurance collective - mars 2022)	862.70 \$
3	Banque Royale du Canada (paiement intérêt prêt 2 - réseau d'égout)	3 282.93 \$
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 200.00 \$
5	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
6	Gestion Sima3 inc. (taxes municipales de l'entrepôt)	994.83 \$
7	Excavation Michel Lemay (3e versement - contrat neige)	18 051.08 \$
8	Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe (moteur - chauffage - Pavillon)	398.04 \$
9	RIM (téléphone 03)	141.42 \$
10	Aquatech (assistance janvier et février 2022)	2 434.66 \$
11	Atelier Transition inc. (destruction de documents)	34.49 \$
12	Garage Morin - Changement d'huile camion)	259.41 \$
13	COMBEQ (congrès 2022 inspecteur municipal)	367.92 \$
14	Revenu Québec (commission des normes du travail 2021)	170.89 \$
15	Gestim (services d'inspection février 2022)	672.60 \$
16	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adhésion cour municipale)	229.95 \$
17	Inspection LH (inspection du pavillon des loisirs)	804.83 \$
18	Les Équipements Harjo (équipement usine) (152.30+3275.51)	3 427.81 \$
19	Entreprise S.Gaudette Inc. (ballast bureau municipal)	25.55 \$
20	Entreprise S.Gaudette Inc. (location nacelle)	153.78 \$
21	Service Matrec (conteneur déchets)	140.08 \$
22	OTJ St-Bernard (distribution de plans de légumes)	1 000.00 \$
23	Maison des jeunes (subvention 2022)	500.00 \$
24	Ministère du Revenu du Québec (DAS 02-2022)	4 482.18 \$
25	Revenu Canada (DAS 02-2022)	1 564.45 \$
26	Télébec (10-02-2022)	126.48 \$
27	Telus (cellulaire inspecteur 02-2022)	79.47 \$
28	Cooptel (frais mensuel internet 03-2022 - 400 rue Gagné)	91.58 \$
29	Sel Frigon (sel à déglçage 36.04T)	4 284.59 \$
30	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	550.69 \$
31	RIAM - Collecte matières recyclables	1 688.87 \$
32	RIAM - Collecte matières organiques	506.50 \$
33	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 553.65 \$
34	Société de l'Assurance automobile du Québec (immatriculation camion/tracteur)	1 067.34 \$
35	Energies Sonic (propane au pavillon)	422.53 \$
36	Buropro Citation (contrat entretien copieur)	200.67 \$
37	ADT (Système d'alarme - surveillance centrale - pavillon, et bureau)	871.97 \$

38	Agiska Coopérative (entretien équipement usine) (4.97+7.54)	12.51 \$
39	Agiska Coopérative (équipement usine masque charbon)	45.97 \$
40	Visa - Fond d'information sur territoire (202200403232, 202200426048,202200425704)	9.00 \$
41	Visa - Attrix Technologies inc. (GPS-véhicule voirie) F.2022/2189	18.40 \$
42	Visa - frais mensuel mars - Zoom	23.00 \$
43	Visa - Postes Canada (journal et timbres taxation)	479.91 \$
44	Visa (batteries sortie - bureau municipal)	123.94 \$
Total des comptes à payer		71 587.84 \$

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et
secrétaire-trésorière